DEPARTEMENT DU NORD	
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE	
COMMUNE DE WORMHOUT	

N°AR2023-084

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande Mr LOUé Alexandre 53, avenue Leclerc à Wormhout afin d'effectuer une livraison de bois à son domicile,

ARRETE:

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit sur deux emplacements face au 53, Avenue Leclerc, et ce, le mardi 11 avril 2023 de 13h à 17h.

ARTICLE 2: Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 04/04/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 04/04/2023

Le Maire,

WO Frédéric DEVOS